

## **EXAMENS 2020. AMENAGEMENTS.**

Les informations gouvernementales liées à l'impact de cette situation inédite sur les examens doivent être ici explicitées pour l'EPS.

### **Pour le DNB**

Les points attribués au titre de l'évaluation continue du Socle Commun de Connaissances, de Compétences et de Culture, en complément des notes pour les disciplines concernées par les épreuves terminales, permettront de valider le DNB. L'EPS s'inscrit pleinement dans ce cadre partagé d'appréciation des niveaux de maîtrise des compétences du Socle.

### **Enseignement commun obligatoire et facultatif en CCF**

Les notes prises en compte pour les épreuves du CCF EPS sont celles attribuées par les établissements avant la date du confinement. Il n'y a pas de CCF en EPS au mois de juin, même si l'établissement reprend avant la fin de l'année scolaire.

Nous devrions prochainement vous communiquer les instructions définitives qui permettront aux établissements de formuler leurs propositions de notes dans un cadre commun adapté à cette situation inédite.

D'ores et déjà, le CCF a, dans la plupart des cas, eu lieu sur deux APSA. Dans la situation exceptionnelle qui est la nôtre, ces deux notes doivent suffire à valider la note d'EPS mise au titre de l'examen (CAP BEP ou BAC) de la session 2020.

Nous vous informerons dès que possible de la nouvelle date butoir de remontées des notes du CCF sur EPSNET. Cette date sera repoussée de quelques jours afin de permettre aux équipes de s'adapter aux conditions actuelles.

### **Epreuves ponctuelles obligatoires et facultatives**

Toutes les épreuves ponctuelles d'EPS prévues au-delà du confinement sont annulées.

Cette décision concerne :

- Les épreuves d'EPS obligatoires ;
- Les épreuves d'EPS facultatives ;
- Les épreuves spécifiques « sportifs de haut niveau » et « haut niveau du sport scolaire » ;

Les épreuves facultatives art danse sont également concernées.

### **BAC GT 2021**

Un premier envoi des référentiels établissements est programmé en juin ainsi qu'indiqué dans la lettre de l'inspection du mois d'avril concernant le BAC 2021.

Il est prévu qu'une commission académique soit organisée en juin, pour analyser ces premiers documents et permettre de formuler des conseils chaque fois que nécessaire afin de guider chaque équipe vers l'écriture de référentiels conformes pour la rentrée de septembre. Tous les référentiels de la session 2021 devront avoir été validés par la commission académique avant le 1<sup>er</sup> trimestre de la prochaine année scolaire.

**Nous sommes dans l'attente d'un texte de cadrage national qui devrait préciser ces éléments et aborder tous les cas particuliers. Il sera adressé dès parution à tous les professeurs de lycée.**

Prenez soin de vous, bien cordialement,